Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20261020-DL2509260255-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT-RÉGION DE MAYOTTE

ASSEMBLÉE DE MAYOTTE

Assemblée Plénière du vendredi 25 septembre 2026

Membres en exercice : 26
Présents : 15
Procuration(s) : 2
Absent(s) : 9
Nombres de votants : 17
Votes pour : 17
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Date de la convocation : vendredi 11 septembre 2026

DELIBERATION N°DL_AP2026_0255

Relative au rapport d'activité et financier 2025 du Département-Région de Mayotte

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq septembre, à 08h15, l'Assemblée de Mayotte s'est réunie en Assemblée Plénière, en application de l'article L. 3121-19 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Ben Issa OUSSENI, Président de l'Assemblée de Mayotte.
Cette séance s'est tenue à l'hémicycle Younoussa BAMANA.

Étaient présents :
Monsieur Ben Issa OUSSENI, Madame Zouhourya MOUAYAD BEN, Madame Bibi CHANFI, Monsieur Daoud SAINDOU MALIDE, Monsieur Madi Moussa VELOU, Madame Nadjima SAID, Madame Maymounati MOUSSA, Madame Echati ISSA, Monsieur El Anrif HASSANI, Madame Laini ABDALLAH BOINA, Monsieur Nadjayedine SIDI, Monsieur Abdoul KAMARDINE, Monsieur Saindou ATTOUMANI, Madame Hélène POLLOZEC, Madame Zaounaki SAINDOU

Étaient représentés :
Madame Mariam SAID KALAME donne pouvoir à Madame Hélène POLLOZEC,
Madame Soihirat EL HADAD donne pouvoir à Monsieur Saindou ATTOUMANI

Étaient absents :
Monsieur Soibahadine NDAKA, Monsieur Ali OMAR, Monsieur Soula SAID SOUFFOU, Madame Rosette VITTA, Monsieur Alain SARMENT, Madame Zamimou AHAMADI, Madame Farianti MDALLAH, Monsieur Elyassir MANROUFOU, Monsieur Daniel ZAIDANI

Secrétaire de séance désignée :
Madame Hélène POLLOZEC

Le Président constate que le quorum est atteint,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3121-21
Vu la délibération n°DL_AP2021_0197 du 1er juillet 2021 relative à l'élection de Monsieur Ben Issa OUSSENI en qualité de Président à l'Assemblée de Mayotte ;
Vu la délibération n°DL_AP2026_0064 du 25 mars 2026 relative au budget primitif 2026 du Département-Région de Mayotte ;
Vu la délibération n°DL_AP2026_0152 du 30 juin 2026 relative à la décision modificative n°1-2026 du budget du Département-Région de Mayotte ;
Vu la délibération n°DL_AP2026_0189 du 27 juillet 2026 relative à la décision modificative n°2-2026 du budget du Département-Région de Mayotte ;

Considérant : le rapport n°2026-03188 de Monsieur le Président de l'Assemblée de Mayotte ;
Considérant : l'avis de la Commission administration générale, transport et transition écologique en date du 21 septembre 2026

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20261020-DL2509260255-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés,
L'Assemblée de Mayotte,

DECIDE

Article 1 : de prendre acte du rapport d'activité et financier 2025 du Département-Région de Mayotte, présenté en annexe ;

Article 2 : d'autoriser la diffusion de ce rapport ;

Article 3 : d'autoriser le Président de l'Assemblée de Mayotte à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;

Article 4 : en application des dispositions de l'article R.421-1 et suivant du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Mamoudzou dans les deux mois qui suivent sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département-Région de Mayotte.

Pour extrait certifié conforme
Le Président de l'Assemblée de Mayotte

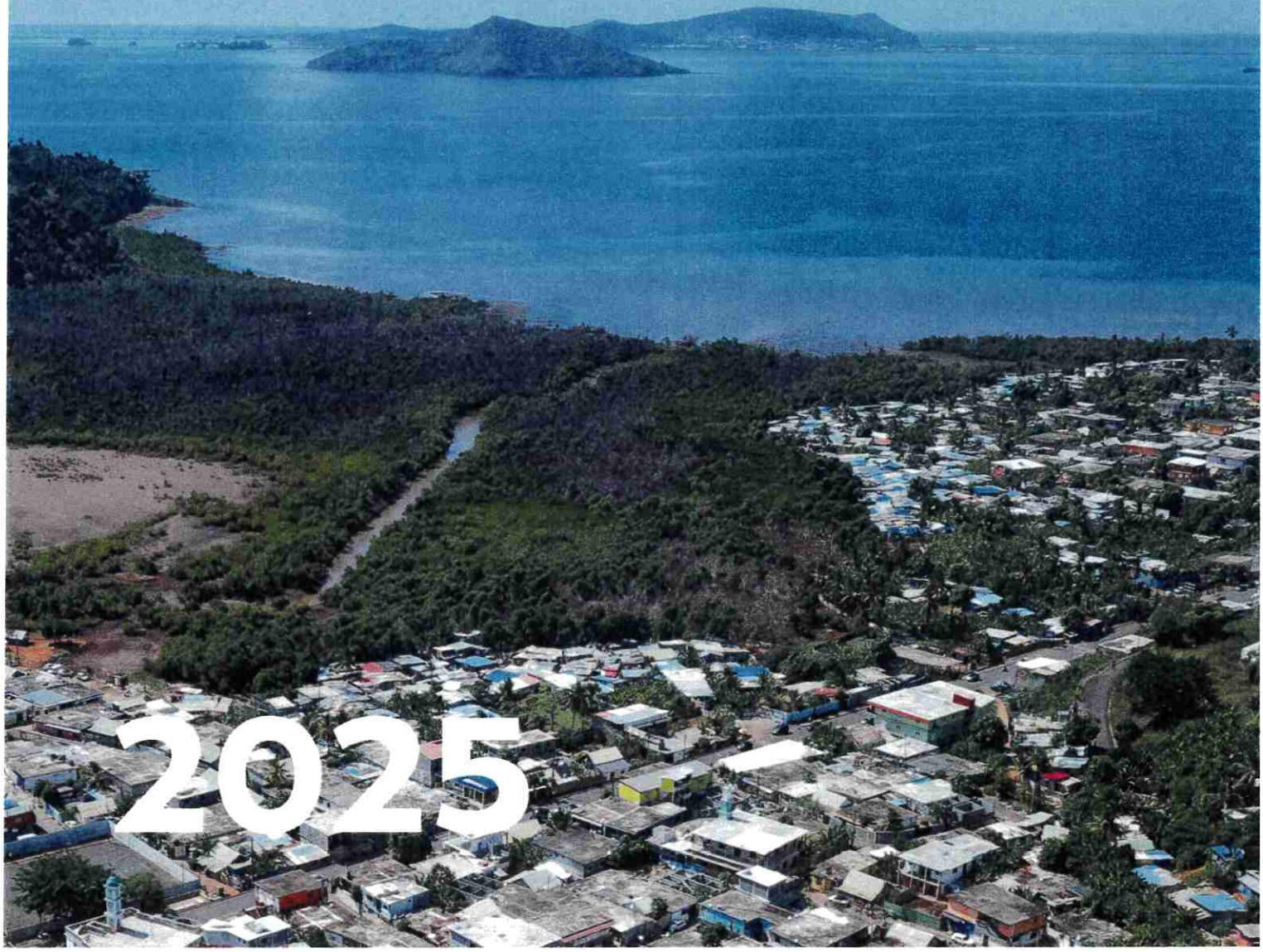
Ben Issa OUSSENI

ASSEMBLÉE DE MAYOTTE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20261020-DL2509260255-DE

DÉPARTEMENT - RÉGION
MAYOTTE
www.mayotte.fr

RAPPORT d'activités et financier



2025

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20261020-DL2509260255-DE

Sommaire

1 Assemblée de Mayotte 4

1 Présentation de la gouvernance 4
2 Rôle, compétences et commissions thématiques 5
3 7 Commissions thématiques 6
4 Un Département-Région responsable, au plus près de la population 8

2 Stratégie de redressement de Mayotte après Chido 11

1 Solidarité et collaboration avec des partenaires 11
2 Des priorités d'intervention pour faire face à la crise CHIDO 13
3 Une continuité d'activité pour relever le territoire 15

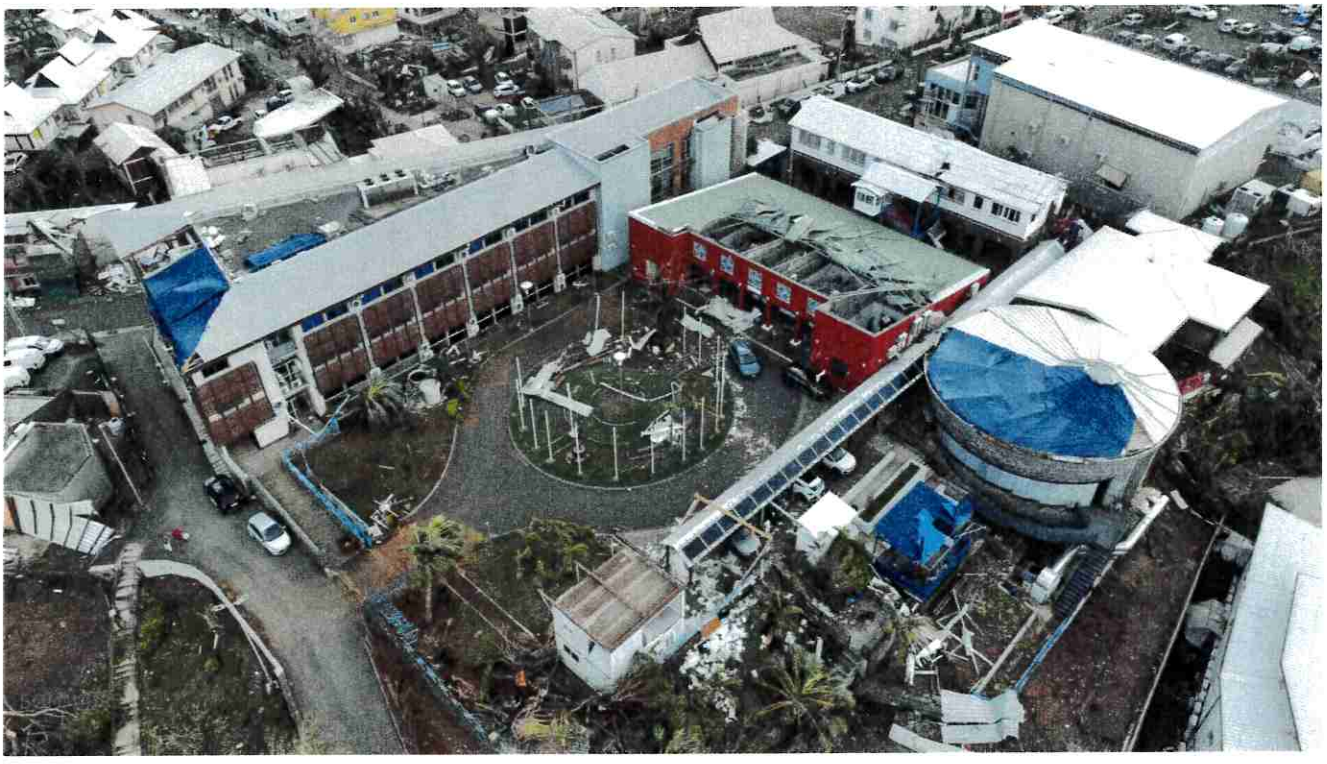
3 Orientations 2026 pour relever le territoire 18

1 Se relever pour un avenir durable de Mayotte 18
2 Perspectives 2026 20

4 Une situation financière à l'épreuve des fragilités conjoncturelles 22

1 Budget principal 23
2 Budgets annexes Santé Protection Enfance et Service de transport maritime 27

5 Orientations budgétaires 2026 28



Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20261020-DL2509260255-DE

ÉDITORIAL



Mobiliser nos marges de manœuvre pour reconstruire Mayotte et concrétiser nos projets structurants

Mesdames, Messieurs,

L'année 2025 écoulée restera gravée comme un tournant de notre territoire.

Le cyclone Chido du 14 décembre 2024 puis la tempête Dikeledi du 12 janvier 2025 ont frappé notre île au cœur, ébranlant nos infrastructures et éprouvant nos populations.

Mais à Mayotte, nous avons une force de résilience : celle de ne jamais plier.

Face à l'urgence, le Département-Région de Mayotte a immédiatement actionné tous ses leviers financiers et humains.

Ce rapport annuel d'activités, en version plus concise, est le reflet de cette mobilisation sans précédent.

Au-delà du pansement, nous posons les fondations du Mayotte de demain. Chaque euro dégagé et chaque marge de manœuvre trouvée dans nos budgets sont fléchés vers un double objectif : réparer vite – pour que chaque Mahorais retrouve un toit, un accès aux soins – et bâtir durable – pour que nos grands chantiers ne soient pas des promesses, mais des réalités qui sortent de terre.

Ainsi, le Département-Région de Mayotte engage des actions fortes pour mieux répondre aux besoins de solidarité de la population et réussir les investissements structurants, en matière de désenclavement pour permettre la mobilité, d'équipements publics, de formation et d'insertion professionnelles, de transition énergétique et de développement économique.
Pour le volet budgétaire, la situation financière de la collectivité, marquée par un niveau d'autofinancement important et un résultat de clôture de 91 M€ en 2025, est confrontée à des fragilités conjoncturelles (non-respect et décaissement difficile des financements de l'Etat, produits issus des droits de mutation à titre onéreux, contribution à la montée en charge du service départemental d'incendie et de secours de Mayotte, etc.).

Cette situation compromet l'action de la collectivité et le financement de l'investissement.

Nous ne nous contentons pas de reconstruire à l'identique.
Nous reconstruisons plus solide, plus juste et plus proche de vous.
Parce que notre mandat n'a qu'un cap : faire de Mayotte une terre de résilience et de progrès.

Je remercie l'ensemble des services du Département-Région et des acteurs socio-économiques partenaires grâce à qui ce travail de construction durable de Mayotte est possible.

Ben Issa OUSSENI
Président de l'Assemblée de Mayotte

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20261020-DL2509260255-DE

1 ASSEMBLÉE DE MAYOTTE

11 PRÉSENTATION DE LA GOUVERNANCE

Cartographie des élus de l'Assemblée de Mayotte



Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20261020-DL2509260255-DE

2 RÔLE, COMPÉTENCES ET COMMISSIONS THÉMATIQUES

Constituée d'instances décisionnelles et de commissions consultatives, l'Assemblée délibérante est dirigée par le Président de l'Assemblée de Mayotte.

Elle se réunit autant que possible pour délibérer sur les orientations politiques et budgétaires de la collectivité.

Compétences de l'Assemblée de Mayotte

L'Assemblée de Mayotte est une collectivité unique au sens de l'article 73 de la Constitution, exerçant au même titre les compétences régionales et départementales, ainsi que les compétences dévolues aux conseils régionaux d'outre-mer.

Toutefois, les compétences relatives au collège, au lycée, à la gestion des fonds européens (hormis le FEDER-CTE interreg), aux routes nationales ne sont pas encore transférées.

Exécutif de l'Assemblée de Mayotte

Le président de l'Assemblée de Mayotte assure l'exécutif du Département-Région. En tant que tel, il convoque, préside les séances et exécute les délibérations.

Il est l'ordonnateur des dépenses et le prescripteur des recettes de l'Assemblée de Mayotte.

Aussi, il est le responsable de la collectivité et accompli, au nom de celle-ci, les actes juridiques et les actions en justices.

Enfin, il doit rendre compte par un rapport d'activité et financier annuel de la collectivité, conformément à l'article L31 21 -21 du code général des collectivités territoriales.

Conseillers à l'Assemblée de Mayotte

Sont élus au suffrage universel direct pour un mandat de 6 ans, selon le mode binominal majoritaire à deux tours, les vingt-six élus départementaux-région élisent un. e président. e et des vice-présidents.

Ensemble, ils définissent les politiques de la collectivité permettant de répondre au mieux les attentes de la population mahoraise.

Élus pour un mandat de six ans au suffrage universel direct, les élus départementaux-région sont au nombre de 26 membres élus, à parité hommes-femmes depuis 201 5, élisant un. e président. e au même titre. Ils désignent les représentants de la collectivité dans les organismes extérieurs et sont assignés des domaines spécifiques.

Assemblée plénière

Les séances de l'Assemblée plénière sont ouvertes au public.

En cas de trouble, de crime ou de délit, le Président peut alors exercer son pouvoir de « police des séances » et restreindre l'accès du public aux débats.

Les débats peuvent être enregistrés, retransmis ou publiés.

Cependant, le huis clos peut être demandé par au moins cinq conseillers ou par le Président. La décision de huis clos est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

Commission permanente

La commission permanente est une instance restreinte. Convoquée en moyenne chaque mois, elle est composée des élus, des services et des invités ou experts convoqués par le Président du Conseil départemental.

Commissions spécialisées

Chargées d'émettre un avis sur les rapports et projets de délibérations relevant de leur domaine de compétence, les commissions thématiques peuvent proposer des amendements étudiés le jour de la séance plénière ou de la commission permanente.

Conseils consultatifs

Le conseil économique, social et environnemental de Mayotte (CESEM) ainsi que le conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement de Mayotte (CCEEM) émettent des avis sur les politiques du Département-Région de Mayotte dans les domaines précités. Ils peuvent à cette occasion s'autosaisir et réaliser une évaluation de la mise en œuvre de schémas stratégiques.



Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20261020-DL2509260255-DE

7 COMMISSIONS THÉMATIQUES

Les sept commissions d'élus mises en place examinent par thématique les rapports proposés par l'exécutif. Leurs avis sont ensuite exprimés lors des Assemblées délibérantes.

Commission Aménagement du territoire, infrastructure et Foncier

Rapporteur : M. Saindou ATTOUMANI

MEMBRES :

- M. Madi Moussa VELOU
- M. Daoud SAINDOU MALIDE
- Mme Mariam SAÏD KALAME
- M. Alain SARMENT
- M. Nadjayedine SIDI

Commission Développement économique et Coopération décentralisée

Présidente et rapporteuse : Mme Bibi CHANFI

MEMBRES :

- Mme Zaounaki SAINDOU
- M. Ali OMAR
- Mme Zamimou AHAMADI
- Mme Soihirat EL HADAD
- Mme Hélène POLLOZEC

Commission Administration générale, Transports et Transition écologique

Président et rapporteur : M. Ali OMAR

MEMBRES :

- M. El Anrif HASSANI
- M. Saindou ATTOUMANI
- M. Abdoul KAMARDINE
- Mme Soihirat EL HADAD
- M. Alain SARMENT

Commission Sport, Culture et Jeunesse

Présidente et rapporteuse : Mme Zouhourya MOUAYAD BEN

MEMBRES :

- M. El Anrif HASSANI
- Mme Zaounaki SAINDOU
- M. Soula SAÏD SOUFFOU
- Mme Laïni ABDALLAH BOINA
- M. Nadjayedine SIDI

Commission Finances et Affaires européennes

Présidente et rapporteuse : Mme Zamimou AHAMADI

MEMBRES :

- Mme Bibi CHANFI
- M. Soibahadine NDAKA
- Mme Echati ISSA
- Mme Maymounati MOUSSA AHAMADI
- M. Daniel ZAIDANI

Commission Formation professionnelle, Éducation et Insertion

Président et rapporteur : M. Daoud SAINDOU-MALIDE

MEMBRES :

- Mme Farianti M'DALLAH
- Mme Rosette VITTA
- M. Abdoul KAMARDINE
- Mme Nadjima SAÏD
- Mme Hélène POLLOZEC

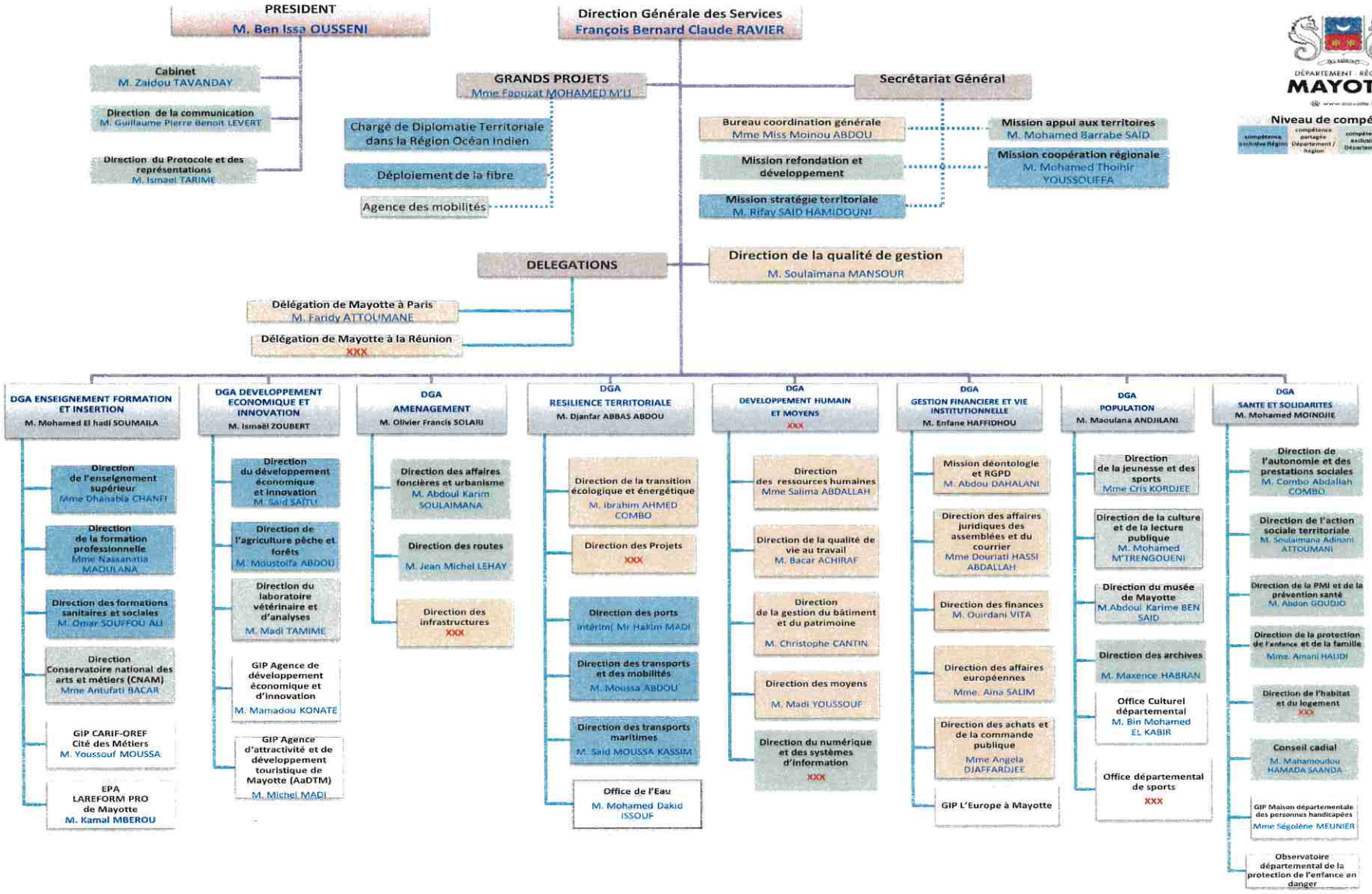
Commission Solidarité, Action sociale et Santé

Président et rapporteur : M. Madi Moussa VELOU

MEMBRES :

- Mme Echati ISSA
- Mme Zouhourya MOUAYAD BEN
- Mme Farianti M'DALLAH
- M. Elyassir MANROUFOU
- Mme Nadjima SAÏD

Organigramme des services du Département-Région de Mayotte (délibération n° DL_CP2026_0048 du 25/03/2026)



Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20261020-DL2509260255-DE

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20261020-DL2509260255-DE

1 UN DÉPARTEMENT-RÉGION RESPONSABLE, AU PLUS PRÈS DE LA POPULATION

MAYOTTE EN CHIFFRE

Superficie : **375 km²**

17 communes

13 cantons

5 intercommunalités

26 conseillers à l'Assemblée de Mayotte

323 153 habitants en janvier 2026 (Insee Mayotte)

Taux de variation de la population 2017-2026 : **2,8%** par an

Densité : **690 hab/km²**

144 km de chaussées départementales, **90 km** de routes nationales

ÉCONOMIE/EMPLOI

2 301 (+51 %) entreprises créées en 2025

PIB/hab en 2026 : **10 600 €** au 1er janvier 2026

Déficit de la balance commerciale : **1 124 512 000 €** (+32%) en 2025

Taux de chômage : **29%**

Taux de pauvreté : **77%** de la population sous le seuil de pauvreté (60%)

SMIC : **9,56 €** brut/h depuis Juin 2026

Taux d'inflation : **1,3%** en 2025

FORMATION / APPRENTISSAGE

188 écoles publiques

22 collèges

11 lycées publics

SPORT / CULTURE

32 560 (-20%) licenciés

1 Musée

25 bibliothèques-médiathèques municipales

SOLIDARITÉ / SANTÉ / ENFANCE

9 090 naissances (+2%)

13 PMI actives sur 19

33 391 consultations enfants (+13%)

45 168 consultations prénatales, postnatales et infantiles

4106 enfants vus avant 6 mois (35%)

2 822 bénéficiaires de l'APA pour un coût de 37 331 084 € (+1 7%)

224 bénéficiaires du PCH pour un coût de 5 537 826 €

9 familles agréées avec une capacité de 16 places

11 personnes accueillies, dont 9 personnes âgées

285 Assistants familiaux

ACTES DE L'ASSEMBLÉE DE MAYOTTE

327 (+21 %) délibérations de l'Assemblée de Mayotte

80 délibérations en assemblée plénière (AP), dont 7 motions adoptées

247 délibérations en commission permanente (CP)

57 (+1 04%) projets de textes de l'État examinés pour avis

25 avis du conseil économique social et environnemental de Mayotte (CESEM) sur les rapports en AP

Contribution : 4 rapports sur l'évolution des mobilités à Mayotte

31 avis du conseil de la culture, de l'environnement et de l'éducation de Mayotte (CCEEM) sur les rapports en AP

PARC INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATION

560 (téléphones mobiles + Flybox et autres matériels), dont 51 lignes data et 519 lignes mobiles

1 853 postes de téléphones IP fixes

1 360 postes informatiques

556 serveurs de production

26 imprimantes acquises

94 copieurs acquis

Dépenses Infrastructures de réseaux informatiques et de télécommunication (fibre optique, équipements pc, concessions et droits) : **10 M€**

Frais de télécommunication : **607 829 €**

Parc véhicule : **450 véhicules**

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20261020-DL2509260255-DE

ACHEMINEMENT DE DONS VERS MAYOTTE – POST-CHIDO

133 palettes conditionnées et **6 containers** acheminés de La Réunion vers Mayotte

225 tonnes de marchandises provenant de France hexagonale vers Mayotte, réparties sur 17 conteneurs

SITES DE LA COLLECTIVITÉ

120 sites

205 agents internes dédiés à la sécurité

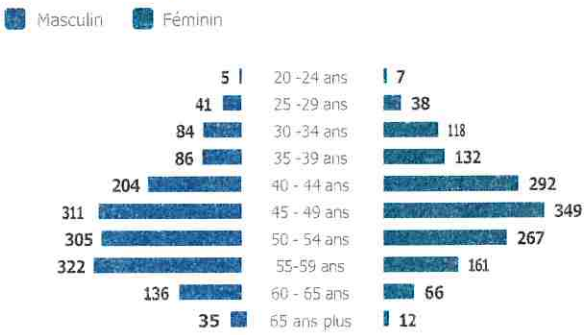
Lancement de divers appel d'offres, notamment pour le mobilier et les fournitures de bureaux

Remplacement de tout le mobilier de bureau détérioré par le cyclone sur l'ensemble des directions

Effectifs du Département-Région

Statuts	Féminin	Masculin	Total
Contractuel permanent	286	335	621
Fonctionnaire	1156	1194	2350
Contractuel non permanent	315	38	353
Total	**1757**	**1567**	**3324**

Pyramide des âges



Commande publique

165

Marchés publics notifiés d'un montant de **217 748 904 €**.

Type de marchés :

	Nombre	Montant
Marchés de travaux	29	43 311 885 €
Marchés de fourniture et services	72	152 344 605€
Marchés de prestations intellectuelles	6	907 450€

Marchés liés au cyclone Chido :

	Nombre	Montant
Marchés de travaux	32	14 374 654€
Marchés de fourniture et services	12	690 525€
Marchés de prestations intellectuelles	9	6 119 784€



Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20261020-DL2509260255-DE

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE

Stratégique de développement du territoire

Au cours de l'année 2025, le Département-Région de Mayotte a émis des avis sur les documents stratégiques pour lesquels il a été consulté et a formulé des amendements le cas échéant.

Ainsi une délibération a été adoptée avec réserve, concernant le projet sur la stratégie quinquennale pour la reconstruction et le développement de Mayotte 2026-2031. Elle vise un certain nombre de mesures (gouvernance et pilotage territorial, eau et assainissement, foncier et logement,...).

- Projet de loi Mayotte debout : Une délibération a été votée et a validé 1 4 axes prioritaires pour la reconstruction de Mayotte et demande leur inscription dans le plan Mayotte.
- Projet de décret pris pour application de la Loi de février 2025 d'urgence pour Mayotte
- Avis réservé et propositions en avril 2025 relatifs au projet de Loi de programmation pour la refondation Mayotte
- Avis favorable avec des réserves au projet de décret de décembre 2025 relatif au Département-Région de Mayotte

Dans le cadre de la coopération régionale et internationale, deux documents stratégiques ont été adoptés à l'occasion de la conférence de l'océan indien (Déclaration politique conjointe sur l'action extérieure de l'État et des collectivités d'outremer de la zone océan indien et la feuille de route pour l'association de la collectivité de Mayotte à la stratégie indopacifique de la France).

Contrat d'engagements Etat-DRM et mise en œuvre des recommandations de la CRC

Le Département-Région de Mayotte (DRM) poursuit sa démarche d'amélioration de la gestion. Pour cela, l'Assemblée de Mayotte, s'emploie à respecter les contrats d'engagements signés avec l'Etat depuis 2023. Le contrat fixe ainsi des objectifs opérationnels dans les PMI, ASE et transport scolaire, et amélioration des pratiques de gestion financières et administratives

Aussi, la collectivité met en œuvres les recommandations de Chambre Régionale des Comptes (CRC) notamment en matière de finances, patrimoine, la gestion de subventions octroyées et reçues.

Développement d'outils de pilotage et d'aide à la décision

A ce titre, des outils de reporting, de pilotage et d'aide à la décision sont mis en place notamment pour suivre les activités, la performance budgétaire, le contrôle des structures satellites, la gestion du temps de travail.

Parallèlement, la collectivité a adopté un règlement intérieur pour la commission d'appel d'offres afin d'améliorer les processus décisionnels et renforcer l'intégrité des opérations.

Enfin, la démarche d'évaluation de politique publique est amorcée par la collectivité pour mesurer l'impact des dispositifs adoptés et la mise en œuvre des schémas stratégiques.

Gestion de crise post Chido

Dans le cadre de la gestion post Chido, le Département-Région de Mayotte a mis en place une organisation temporaire en bloc (Bloc 1 : Remettre en route l'administration, Bloc 2 : Remettre en état les bâtiments et infrastructures, Bloc 3 : Transport maritime et port, Bloc 4 : Santé et services à la population, Bloc 5 : Sauvegarde des entreprises, emplois et étudiants).

Un inventaire des dommages et une identification des besoins immédiats ont été ainsi réalisés. Cela a permis de prioriser les interventions d'urgence et les opérations de réparation post Chido.

Des plans de financement des projets d'investissements sont établis dans le cadre des travaux de l'équipe d'une ingénierie financière interne pour permettre les dépôts des dossiers de demande de subvention de l'État et de l'Union europ péenne

Diagnostic des engagements aux structures satellites et des risques financiers

- Etat des lieux de la caducité des subventions octroyées aux communes et EPCI (établissement public de coopération intercommunale)
- Identification des organismes satellites
- Analyse du déficit budgétaire de l'Office Culturel Départemental de Mayotte (OCD 976)
- Bilan et structuration du suivi des délégations de service public (ports de plaisance, port de Longoni, transport scolaire, transport interurbain, marché couvert de Mamoudzou, concession électricité de Mayotte)

Gestion du fonds Interreg Canal du Mozambique, programme 2021 -2028, doté d'une enveloppe financière de 9,2 M€ (https://interreg-canaldumozambique.com/je-minforme/le-programme-interreg-canal-du-mozambique-2021-2027/)

- Validation des guides des procédures lors du comité de suivi Interreg
- 9 projets conventionnés en 2025 avec des porteurs de projets pour 4,5 M€

Déontologie et Règlement général sur la protection des données (RGPD)

- Lancement d'un partenariat avec l'Agence française anticorruption (AFA) pour identifier et prévenir les risques d'atteinte à la probité en matière de RH, achat public et octroi de subvention (élaboration d'une cartographie des risques, sensibilisation des agents et des élus, plan anticorruption)
- Sensibilisation des cadres dirigeants à la déontologie et au déploiement du RGPD (10 rencontres)
- Recrutement d'un délégué à la protection des données (DPO)

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20261020-DL2509260255-DE

2 STRATÉGIE DE REDRESSEMENT DE MAYOTTE APRÈS CHIDO

Répondre aux besoins immédiats de la population touchée tout en planifiant une reconstruction durable.

2.1 SOLIDARITÉ ET COLLABORATION AVEC DES PARTENAIRES

Dans un contexte marqué par les crises successives liées aux cyclones Chido et Dikeledi, le Département-Région de Mayotte a mobilisé l'ensemble de ses services et partenaires pour répondre à une situation d'urgence sans précédent.

2.1.1 VOLET SANTÉ, SOLIDARITÉ ET SOCIAL

Soutien de la collectivité à destination de la population

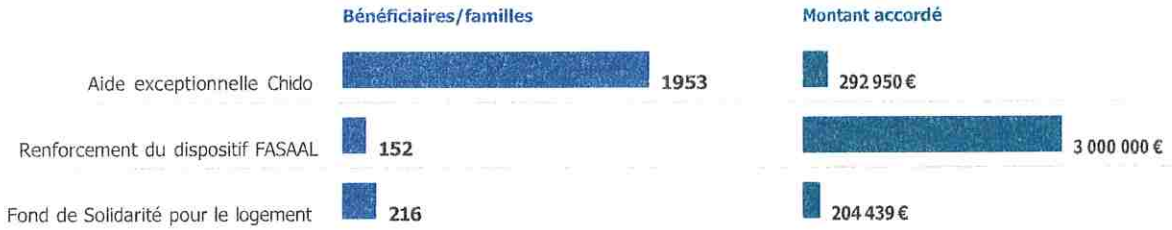
La coordination des actions et la gestion des aides extérieures ont permis de réceptionner les conteneurs, de confectionner et de distribuer les colis provenant de l'Hexagone et La Réunion.

225 tonnes
de marchandises

2050
bons alimentaires

728
équipements électroménagers

Solidarité en matière d'aide sociale



L'aide exceptionnelle Chido est de 150€ par personne. Le plafond d'aide du FASAAL est abondé de 25 000€ à 30 000 € par personne.

Des personnels de santé et des travailleurs sociaux ont été mis à disposition auprès d'autres organismes dans la gestion de l'urgence, notamment auprès des établissements publics Centre hospitalier de Mayotte, centres communaux d'action sociale, afin de contribuer à la gestion de l'urgence sanitaire.

Soutien aux personnels de la collectivité

Type de prestation CNAS	Nombre de prestation	Montant
Aide exceptionnelle Chido	1 788	894 000€
Aide catastrophe naturelle Outre-mer	14	11 193€
Total	**1 802**	**905 193 €**

Les mesures prises à destination des agents de la collectivité se sont traduites par l'adoption d'un dispositif de télétravail dérogatoire au regard de l'indisponibilité des bureaux, par la distribution de bouteilles d'eau.

En parallèle, les agents adhérents au Comité National d'Action Sociale (CNAS) ont aussi bénéficié d'aides spéciales.

350 agents
Bâches pour couvrir leurs toits

5 306 packs d'eau
31 835 bouteilles d'eau

3 à 5 jours
Télétravail dérogatoire généralisé

Enfin, **chaque agent permanent** de la collectivité en activité à Mayotte a bénéficié d'une aide sociale exceptionnelle d'un montant de **2 000€**, soit une somme de **7 012 000€,** pour faire face aux conséquences du cyclone Chido.

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20261020-DL2509260255-DE

2.1 .2 VOLET ENVIRONNEMENTAL ET ÉNERGÉTIQUE

Des agents ont été mobilisés pour le nettoyage des rivières et la reforestation, en collaboration avec des ONG et communes, afin de restaurer les écosystèmes menacés. Des opérations de curage, en partenariat avec le bataillon BATREC, ont également été menées pour améliorer le flux des cours d'eau et prévenir les inondations. La Police de l'Environnement a intensifié ses efforts contre la déforestation et les cultures sur brûli

Au lac Karihani, des actions de contrôle des espèces exotiques envahissantes sont mises en place pour préserver la biodiversité.

En matière d'énergie renouvelable, des demandes en chauffe-eau solaire ont été soutenues financièrement.

198
Réceptionnées en 2025
Demandes en chauffe-eau solaire

215
Approuvées par arrêté

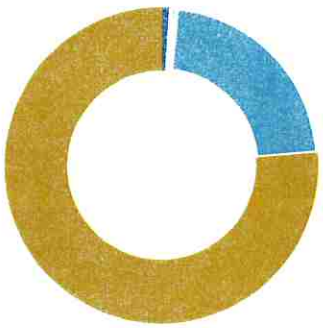
42
Installations réalisées

L'Office de l'eau a été créé pour optimiser la gestion des ressources hydriques.

2.1 .3 FONDS DE SOLIDARITÉ POST-CHIDO

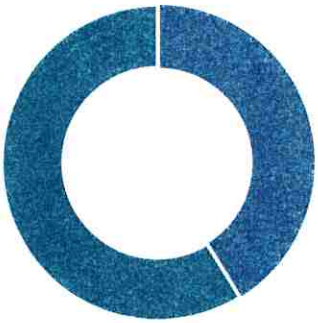
En soutien à la reconstruction de Mayotte, des aides financières et une partie de l'indemnité d'assurance ont été obtenues par le Département-Région.

Fonds de solidarité post-Chido



- Communes
 44 500 €
- Communauté d'agglomération
 25 000 €
- Départements de France
 1 049 000 €
- Assurance
 3 600 000 €

Crédits de l'État et de l'Union européenne en 2025



- Union Européenne
 77 290 000 €
- Etat
 110 000 000 €



Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20261020-DL2509260255-DE

2.2 DES PRIORITÉS D'INTERVENTION POUR FAIRE FACE À LA CRISE CHIDO

2.2.1 SOUTENIR L'ÉCONOMIE ET CRÉER DE L'EMPLOI

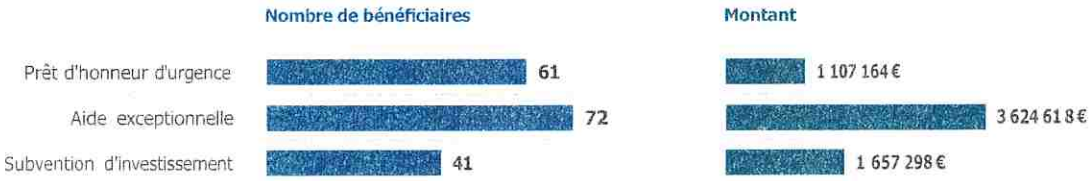
Face aux dommages et pertes économiques causés par le cyclone Chido et la tempête Dikeledi, des mesures ont été prises pour relancer les entreprises locales et les emplois :

- lancement des appels à projets pour les agriculteurs, les pêcheurs, les acteurs du tourisme et les commerçants
- réduction et exonération des taux d'octroi de mer pour les produits de première nécessité

7,25 M€

Aides économiques (AAP Chido, prêt d'honneur, aides agricoles & pêche, etc.)

Aides économiques octroyées aux entreprises sinistrées, pêcheurs pour la relance de leurs activités



Agriculture et pêche : soutenir la relance et structurer durablement les filières

Dans un contexte marqué par les conséquences du cyclone Chido, le Département-Région de Mayotte a fortement mobilisé ses leviers d'intervention pour soutenir financièrement les secteurs pêche, agricole et halieutique, essentiels à la souveraineté alimentaire et à l'économie locale.

Le secteur de la pêche a bénéficié d'un accompagnement renforcé, notamment à travers le renouvellement de la flottille :

32
dossiers validés en 2025 pour un montant de 960 000 €

20
projets effectivement financés pour 600 000€

240 000€
Remboursés par l'État au titre des aides 2024

Une mobilisation exceptionnelle pour la relance des exploitations

Afin d'accompagner la reprise d'activité, un dispositif exceptionnel de soutien à la production agricole a été déployé en 2025 :

89
demandes de subventions déposées par les exploitants agricoles

2,86 M€
engagés au titre des aides post-cyclone

1,34 M€
mandatés correspondant à 45 conventions signées

Ces aides ont permis de financer des investissements structurants : bâtiments d'élevage, équipements maraîchers, réhabilitation d'outils de production, contribuant directement à la relance économique des exploitations.

En complément, la collectivité a soutenu les structures agricoles locales :

- 6 structures accompagnées pour un montant total de 918 974 € dont la CAPAM (505 k€), les coopératives et groupements agricoles

Ces financements participent à la structuration collective des filières et au renforcement des capacités d'accompagnement des producteurs.

Par ailleurs, les impacts sont considérables dans le secteur du tourisme. Des actions correctives sont coordonnées avec l'agence Toponymy et les professionnels représentant les 5 secteurs d'activités : hébergement, restauration, transport, loisirs et agences de voyages, et l'artisanat.

Mise en place d'une stratégie de relance :

- Actualisation régulière de l'enquête sur le tourisme après Chido afin de sensibiliser les décideurs sur les enjeux de relance du tourisme tout en donnant des informations rassurantes sur la relance du secteur.
- Rédaction de 30 mesures de relance touristique diffusées auprès de la presse et des institutionnels, en concertation avec les partenaires institutionnels du tourisme dont l'UMIH, le Cluster tourisme et les offices de tourisme.

Les actions menées en 2025 mettent en évidence plusieurs défis majeurs :

- relancer la production locale après un choc climatique majeur
- réduire la dépendance alimentaire du territoire
- structurer des filières économiques viables et organisées
- renforcer l'ingénierie et l'accompagnement des porteurs de projets
- sécuriser les investissements

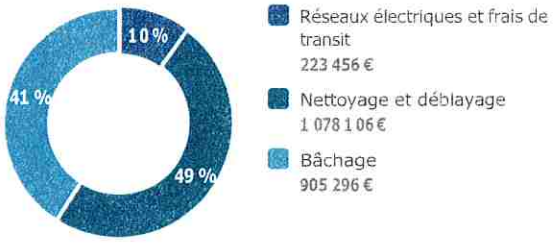
Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20261020-DL2509260255-DE

AMÉNAGEMENT ET FONCIER

Opérations d'urgence

Un ensemble d'opérations d'urgence ont été menées pour le nettoyage et le déblayage des sites et le rétablissement fonctionnel de service minimum, suite au passage du cyclone Chido

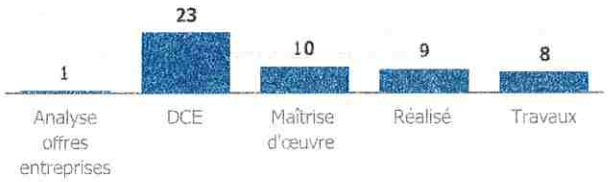
Répartition des travaux d'urgence



Au titre du fonds d'amorçage post Chido, l'État a attribué en 2025, 3 908 054 €, pour les opérations d'urgence de nettoyage des déchets et déblayage des sites, ainsi que la sécurisation du réseau routier.

Des travaux de remise en état et de réparation post Chido

Etat d'avancement des projets de réparation post Chido



Coût par thématique des projets de réparation post Chido



Financement des projets de réparation post Chido

116 M€

47% Europe **15%** État **38%** DRM

12 M€

Indemnisation d'assurance attendue

Appui aux communes et EPCI

- Subventions versées en 2025 aux communes et intercommunalités : **1 5 202 446 €** pour des projets relatifs à des constructions de bâtiments publics (98%), et pour l'achat de biens mobiliers et matériels
- Opérations avec conventions en cours de validité : **10 298 687 €**
- Subventions aux communes et EPCI frappées de caducité : **31 501 346 €**

Exemples de projets communes et EPCI financés en 2025 : transport en commun Caribus (1 e phase); rénovation urbaine La Vigie en Petite-terre, bureaux convertibles de la 3CO, plateau couvert d'Acoua, schémas des eaux pluviales Bandrélé et Chiconi, couverture en charpente du plateau sportif de Bouéni.

FRAFU : **688 450 €** payés pour l'année 2025 pour la commune de Chiconi et l'établissement public de reconstruction et de développement de Mayotte (EPRDM, ancien EPFAM), montant inclus dans les subventions octroyées aux collectivités.

Dispositif exceptionnel d'acheminement de dons vers Mayotte – Post-cyclone

Le Département-Région de Mayotte, via la délégation de Mayotte à Paris et en partenariat avec Fondation de France et la FAMM (Fédération des Associations de Mayotte en Métropole), la fondation CMA-CGM, a piloté un dispositif exceptionnel d'acheminement de dons vers Mayotte en mobilisation des associations issues de plus de 20 villes en France.

La coordination interterritoriale s'est traduite par :

- un accompagnement des familles et étudiants mahorais en difficulté et suivi des publics EVASAN dans un contexte de crise
- une mise en place d'une plateforme logistique (réception, tri, conditionnement), organisation des expéditions maritimes vers Mayotte et l'acheminement de dons (alimentaires, médicaux, scolaires)

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20261020-DL2509260255-DE

2.3 UNE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ POUR RELEVER LE TERRITOIRE

2.3.1 DES MOBILITÉS ET UN TERRITOIRE RÉSILIENT

Le secteur de transport a du se réadapter pour assurer la continuité du service public face aux fortes perturbations occasionnées par les passages des cyclones Chido et Dikélédi.

Ainsi plusieurs marchés ont été lancés :

- **Pour les TCI (transport collectif Interurbain)** : un marché à bon de commande de 3 lots a été lancé et notifié le 25 juin 2025.

1 260 486
passagers des barges maritimes

230 341
passagers aériens, soit +9% par rapport à 2024

27 527
élèves transportés à la rentrée 2024-2025

Le coût global annuel moyen du transport scolaire est près de 48 millions d'euros dont 38 millions d'euros de coût d'exploitation, 1 0 millions d'euros de gestion.

Ainsi une légère évolution qui se traduit par l'augmentation du cout d'exploitation de 9% en raison de l'impact du cyclone Chido et Dikeledi.

Pour le transport interurbain, divers marchés ont été attribués dans le cadre du transport Interurbain du Département-Région de Mayotte :

- marché de gestion et coordination de contrats départementaux de transports publics réguliers de voyageurs
- marché de transport interurbain 2024 : travaux d'équipement des points d'arrêt
- marché des travaux pôle d'échange multimodal de Dzoumogné

2.3.2 UN DÉPARTEMENT-RÉGION QUI AGIT POUR LA JEUNESSE, VALORISE LE SPORT ET LA CULTURE

De nombreuses actions ont été menées :

1. financement d'actions d'échanges sportifs dans le cadre de compétitions officielles pour accompagner la progression des associations sportives évoluant au plus haut niveau de leurs compétitions ; ce, pour un coût total de 61 0 000 €
2. organisation d'Olympiades et mise en place d'écoles multisports dans 9 communes pour offrir des activités pluridisciplinaires à la jeunesse mahoraise ébranlée par les effets dévastateurs du cyclone : 5 olympiades, 8 écoles multisports, 21 disciplines et un partenariat multiple. Le coût est de 20 000 €.
3. sauvetage et sécurisation des collections du musée de Mayotte après le cyclone Chido, tout en poursuivant des missions de conservation, recherche et documentation (6000 objets ethnographiques et naturels mis hors d'eau, 322 caisses archéologiques traitées et stabilisées, 200 nouveaux objets, 34 enquêtes de terrain réalisées, 9 captations audiovisuelles, 1386 Go de rushs constituant des archives, 6 événements organisés pour 1587 visiteurs, tous publics confondus

2.3.3 INVESTIR DANS LA FORMATION, L'APPRENTISSAGE

L'accompagnement des jeunes en formation se structure autour de trois actions majeures :

- structuration de l'offre de formation.
- financement et accompagnement des parcours
- anticipation des besoins du territoire

Formation professionnelle

La reconstruction est marquée par la relance de la formation professionnelle avec un effort budgétaire exceptionnel de **12,38 M€ en 2025**, contre **7,03 M€ en 2024**, soit une hausse significative de 76%.

Les dispositifs principaux PRFP (Programme régional de formation professionnelle) et Aide individuelle ont cumulé 1068 entrées, et dont plusieurs secteurs ont été priorisés, reflétant les besoins du territoire : Social (153), BTP/Électricité (65), Hôtellerie/Restauration (99), Gestion Administration (72), et Commerce distribution (88).

De plus, une politique d'insertion renforcée a été menée pour réduire le chômage des jeunes (16–26 ans), de lever les freins périphériques (sociaux, administratifs) et de favoriser l'accès à des formations qualifiantes. Plus de 2,32 M€ mobilisés pour l'insertion, avec 1 106 bénéficiaires.

Le Pacte Ultramarin d'Investissement dans les Compétences (PUIC) soutient plusieurs initiatives structurantes menant vers la réinsertion des jeunes.

La reconstruction par la formation, c'est également la mobilité avec des partenaires comme LADOM, Mobilité Mayotte Québec, la chambre de commerce et d'industrie de Mayotte.

En 2025, 579 personnes ont bénéficié du dispositif de mobilité avec un coût de 3,06 M€, soit plus de 46% par rapport à 2024.

Projets d'insertion	Nombre de bénéficiaires	Coûts
AFEST : formation en situation de travail pour favoriser l'emploi durable (notamment pour les bénéficiaires PEC)	45	300 K€
Projet carcéral boulangerie solidaire au centre pénitentiaire de Majicavo (réinsertion)	5	231 k€
Modernisation des Centres de Formation d'Apprentis (CFA) : amélioration des plateaux techniques		300 k€

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20261020-DL2509260255-DE

Formations sanitaire et sociale

La collectivité finance des formations sanitaires et sociales, visant la qualification des demandeurs d'emploi pour répondre aux besoins du territoire.

Pour l'année 2025, 568 étudiants en formations sanitaire et sociale ont été pris en charge, soit une hausse de 6,5% par rapport à 2024.

Année	Sanitaire	Sociale	Total
2025	314	254	568

En parallèle, il est prévu l'extension de l'Institut des Études en Santé au CHM avec la création à Mayotte de nouvelles capacités pédagogiques, pour un coût de 1 ,7 M€, afin d'augmenter le nombre de professionnels de santé formés localement : 1 amphithéâtre de 70 places, 3 salles de 40 places, espaces étudiants et administratifs.

Enseignement supérieur et recherche

La mobilité reste un levier essentiel d'accès à l'enseignement supérieur.

Près de 80% des jeunes bacheliers sont contraints de partir poursuivre leurs études hors du territoire.

3 003 (+6,7%) étudiants ont été accompagnés en 2024-2025, et se répartissent comme suit : Licence (1 331), Master (474) et en BTS (575), doctorat (9) et Autres (614), avec un budget total 2025 de 1 4,78 M€, dont :

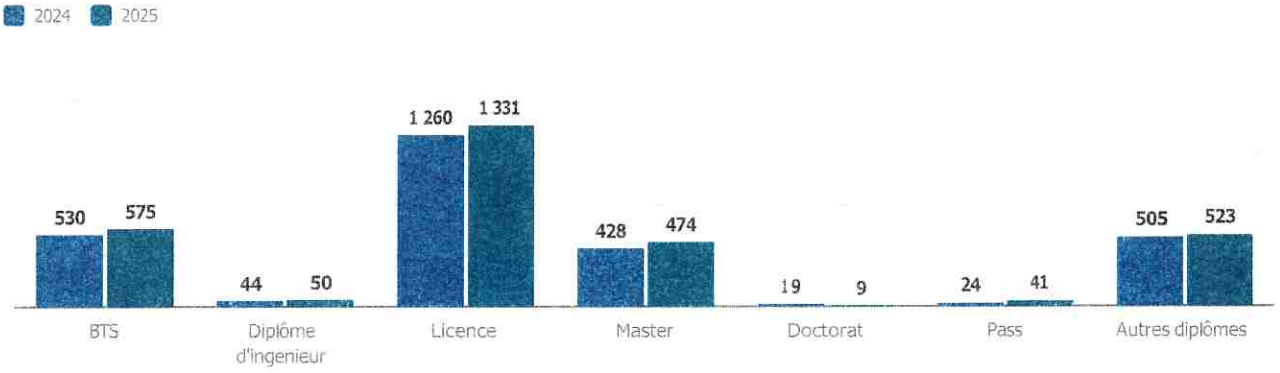
1 1,32 M€
Bourses

1,98 M€
Frais de scolarité

1,5 M€
Transport et aides annexes

Tableaux de répartition des étudiants en 2024 et 2025, par spécialité

Étudiants hors Mayotte par diplôme



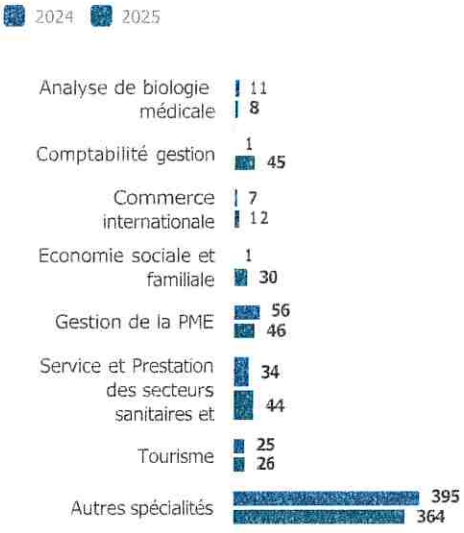
Répartition des étudiants en master par Spécialité

Diplômes	Tourisme	Administration	Biologie	Chimie	MEEF	Management	Autres spécialités	Total
2024	8	20	6	10	90	34	235	428
2025	1	26	5	9	86	8	339	474

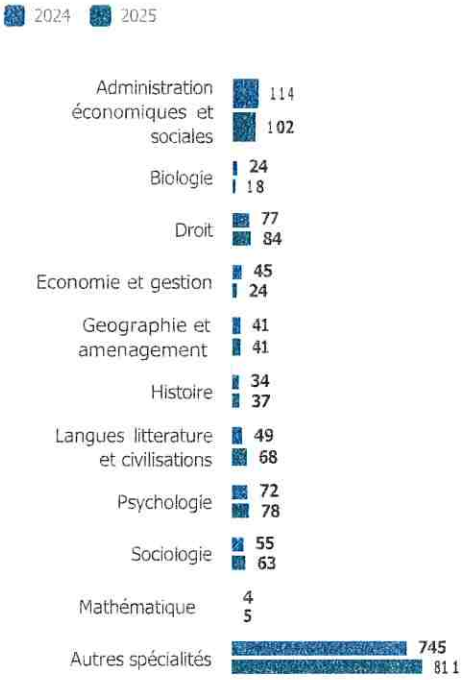


Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20261020-DL2509260255-DE

Répartition des étudiants en BTS par Spécialité



Répartition des étudiants en [illegible] par Spécialité



Répartition des doctorants par Spécialité

Spécialité	effectif
Bio-informatique moléculaire	1
Chimie	1
Chimie analytique	1
Droit privé	1
Droit public	1
Odontologie	1
Science politique	1
Science de la vie et de la santé	1
Science du langage	1
TOTAL	**9**

2.3.4 COOPÉRATION INTERNATIONALE

Le Département-Région met en place des outils structurants pour la coopération régionale et l'action internationale de Mayotte :

- Signature de la convention du 22 mai 2025 relative à l'accueil d'agents de l'Assemblée de Mayotte dans les missions diplomatiques et consulaires de l'État, dans les pays de la région
- Création d'une antenne France Volontaires à Mayotte à l'initiative de l'Assemblée de Mayotte pour faire bénéficier aux jeunes mahorais une première expérience à l'international.
- Au Togo, l'Assemblée de Mayotte et le Conseil régional de la Kara ont adopté une déclaration conjointe en juillet 2025 en vue d'un jumelage, pour un partenariat stratégique dans les domaines économiques et culturels, à travers une convention cadre à concrétiser en 2026
- **Adoption de 2 documents stratégiques** en novembre 2025 structurant l'action du DRM dans l'océan indien à l'occasion de la Conférence de coopération régionale de l'océan indien (CCROI)
- **Envoi de** 3 VSI (Volontaires de Solidarité Internationale) mahorais au Kenya et en Tanzanie dans des structures françaises.

Cycles de conférences « Mayotte Debout » de la Délégation de Mayotte à Paris :

- Phase 1 - Stratégie quinquennale pour la reconstruction et le développement de Mayotte
- Phase 2 - Compétences et métiers d'avenir à Mayotte

Lancement du site internet institutionnel https://dmp.mayotte.fr/ et réalisation d'un travail soutenu de sécurisation juridique et administrative des actions.

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20261020-DL2509260255-DE

3 ORIENTATIONS 2026 POUR RELEVER LE TERRITOIRE

3.1 SE RELEVER POUR UN AVENIR DURABLE DE MAYOTTE

3.1.1 DES AXES STRATÉGIQUES, ASSORTIS D'OBJECTIFS POUR RÉUSSIR LES PROJETS STRUCTURANTS DU TERRITOIRE

La vision stratégique du Département-Région de Mayotte s'appuie sur plusieurs axes mobilisés autour d'objectifs variés.

Le désenclavement de Mayotte en matière d'infrastructures de mobilité, du maritime est un enjeu crucial et doit pour cela devenir un territoire accessible et connecté. En investissant dans des infrastructures maritimes modernes, nous visons à assurer une meilleure accessibilité entre les différentes communes de l'île, facilitant ainsi le transport de personnes et de marchandises.

En outre, la protection des ressources naturelles de Mayotte est au cœur de notre stratégie de développement durable. La sobriété énergétique est un principe fondamental pour garantir un avenir durable à Mayotte. Promouvoir la conservation de la biodiversité, et encourager la transition énergétique vers des sources renouvelables est essentiel à l'avenir de notre île.

La collectivité soutient également **l'accès au haut niveau et excellence sportifs par le développement d'équipements culturels et sportifs ambitieux** à dimension régionale et internationale, capables d'accueillir des événements, des formations et des pratiques variées. Cette dynamique devrait s'accompagner d'un engagement fort pour le renforcement du tissu associatif, tout en protégeant et valorisant le patrimoine de Mayotte.

La stratégie de développement économique vise à renforcer la résilience du territoire et à soutenir une croissance durable, inclusive et créatrice d'emplois. Ainsi, les priorités portent sur le soutien aux **entreprises durables et innovantes**, le renforcement de l'**économie sociale et solidaire (ESS)**, le développement de l'**internationalisation** des entreprises mahoraises, la consolidation de la **souveraineté alimentaire** à l'échelle régionale, ainsi que la promotion de l'**économie bleue** (pêche, aquaculture) afin de positionner Mayotte comme une référence française dans ce domaine.

Le Département-Région de Mayotte s'attache à mobiliser des parcours de **formation** et d'accompagnement pour répondre aux besoins du territoire en professionnels avec un focus sur les **métiers en tension**. Elle sécurise l'accès à l'emploi et soutient une **insertion professionnelle** durable. Elle s'appuie sur l'articulation en montée en compétences, mises en situation et appui individualisé.

L'action de la collectivité vise à désenclaver Mayotte grâce au renforcement des infrastructures routières et numériques, tout en développant des équipements à dimension régionale en partenariat avec les autres collectivités. Elle s'attache également à valoriser, régulariser et protéger les ressources foncières ainsi que le domaine public.

En matière de santé et de solidarité, l'Assemblée de Mayotte vise à renforcer la **territorialisation** de l'**action sociale**, médico-sociale et de solidarité. Elle propose une structuration plus claire de la **politique d'aide sociale** afin d'améliorer l'efficacité des actions prioritaires. L'approche s'inscrit dans le respect des obligations légales en vigueur.

Enfin, l'axe de coopération et partenariat doit animer le **cadre stratégique** et assurer la cohérence de l'action avec l'ensemble des acteurs internes et externes de la coopération. Elle développe une **production gagnant-gagnant** avec les territoires partenaires, notamment via les outils Interreg. Elle veille enfin au relais des **politiques publiques** du Département-Région dans l'Hexagone et à La Réunion.



Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20261020-DL2509260255-DE

3.1.2 GRANDS PROJETS DE LA COLLECTIVITÉ

Intitulé	Coût	Etat (CCT, ANCT, FEI, DSID...)	Europe (Feder, ...)	DRM (emprunts, / FCTVA, épargne)	Etat d'avancement
Construction d'une cité régionale de Mamoudzou (hôtel de région)	55 250 000 €			100%	Début des travaux 1 er trimestre 2027
Construction du pôle d'interconnexion du territoire à Coconi (cité administrative départementale)	46 000 000 €			100%	Début des travaux 1 er trimestre 2027
Construction et équipement du laboratoire de recherche Multilab de Dembéni	26 862 71 5 €		58%	42%	Dossier de consultation des entreprises (DCE)
Construction du bâtiment des archives départementales et du C2RDS	24 500 000 €	48%	20%	32%	Choix des entreprises Travaux en avril 2026
Pôle d'échange multimodal (PEM) de Mamoudzou	55 000 000 €	68%	15%	17%	Travaux préparatoires réalisés – DCE
Construction d'un centre de formation maritime de Pamandzi	1 4 000 000 €	29%	50%	21 %	DCE Travaux prévus au 2e semestre 2026
Construction d'un centre d'entrainement des sportifs de haut niveau de Miréréni (commune de Chirongui)	40 000 000 €	20%		80%	DCE
Construction d'un gymnase territorial du nord (Mtsangamouji)	1 9 855 000 €	19%		81 %	Travaux en cours
Réhabilitation du stade départemental de Cavani Mamoudzou	1 2 000 000 €	9%	5%	86%	Travaux tribune, revêtement... Livraison 4e trimestre 2026
Marché de fibre optique (DSP) (construction, maintenance et exploitation de boucles locales optiques de desserte à l'usager final)	91 000 000 €	55%	11 %	34%	Travaux (tranche ferme en cours) Livraison : fin 2027
Construction du bâtiment du CRIJ (centre régional d'information jeunesse)	3 430 000 €	80%		20%	Travaux
Création d'un cluster AGRIPOLIS et construction d'une cité agroécologique	18 000 000 €	11 %	12%	77%	Travaux Livraison : décembre 2029
Construction du dojo de Koungou	9 000 000 €	40%		60%	DCE
Pôle d'échange multimodal (PEM) de Dzoumogné	6 000 000 €		77%	23%	Travaux
Mise en place d'une structure dédiée aux tortues marines	1 5 000 000 €		20%	80%	AMO Cahier des charges
Eco-centres de santé (autonomie énergétique des services de santé)	7 000 000 €		71 %	29%	DCE
Réparation et renforcement complémentaires du Quai 1 du Port de Longoni	25 000 000 €		76%	24%	Travaux réalisés
Réhabilitation des infrastructures maritimes DTM Dzaoudzi	1 0 022 956 €		63%	37%	Travaux
TOTAL	**477 920 671 €**	**124 220 146 €**	**86 417 005 €**	**267 283 520 €**	

Répartition des coûts des projets structurants



Les opérations d'infrastructures s'accentuent sur le territoire, notamment le début de construction de la cité administrative départementale de Coconi qui permettra le regroupement des services de la collectivité, et la réalisation des économies liées notamment aux loyers, frais de gardiennage.

Le bâtiment du CRIJ est en cours de construction. Ce bâtiment constituera un lieu d'informations, de service et d'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle de la jeunesse.

De plus, le déploiement en mai 2025 des premières lignes du transport interurbain M'safara reliant le nord et le sud permet de fluidifier la circulation.

Quant au sport, le gymnase territorial du nord est en phase de finalisation.

La construction du nouveau centre d'entraînement des sportifs de haut niveau à Miréréni est lancée. Le bâtiment offrira une multitude de disciplines sportives répondant aux attentes et aspirations des jeunes et des clubs.

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20261020-DL2509260255-DE

3.2 PERSPECTIVES 2026

MOBILITÉ, TRANSPORT, DÉPLACEMENT

Mobilité et déplacements terrestres et maritimes

- déploiement du réseau de transport en commun interurbain pour une généralisation au cours du 2e semestre 2026, avec la mise en service d'une billettique unique couvrant bus et barges.
- rendre opérationnel la société d'économie mixte (SEM), chargée notamment de l'exercice de la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) sur le territoire de Mayotte
- acquisition de deux nouvelles barges à grande capacité pour améliorer la qualité du service de transport maritime

Réforme de la gouvernance portuaire et modernisation des infrastructures

- suivi de la sortie DSP port de Longoni et mise en place d'une gestion provisoire à compter de septembre 2026
- restructurer l'organisation et le mode de gestion de la gare maritime internationale afin de renforcer l'efficacité opérationnelle et la qualité de service

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

Énergie

- accélérer l'enfouissement du réseau basse tension (BT). Les lignes BT sont celles qui servent tous les jours et donc permettent la distribution d'énergie électrique vers les ménages et les artisans.
- actualiser le Plan Pluriannuel Énergie (PPE) pour accentuer la part du photovoltaïque, de la biomasse et de la géothermie

Biodiversité

- Se doter de moyens pour préserver les sites protégés et conserver la ressource en eau
- Renforcer et entretenir les rivières
- Poursuite du programme de reboisement

Déchets

- Actualiser le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)
- Créer un observatoire des déchets et de l'économie circulaire

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Révision du SRDE2I
- Ajustement des taux des taxes régionales (tabac, accise sur les énergies-carburant, code NAF, ...)

FORMATION, INSERTION

Mobilisation des compétences au service du territoire

- Améliorer la coordination des acteurs dans le cadre de la mise en œuvre des actions du contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP) 2023-2027
- Installation à Mayotte d'un institut de formation en soins infirmiers (IFSI) par la Croix-Rouge française pour former davantage d'étudiants et de professionnels de santé

60 places prévues pour ce 2ème IFSI

- Poursuite de l'octroi de bourses et d'aides pour améliorer les conditions de vie et favoriser la réussite des étudiants mahorais

Une mobilité stratégique au service de l'économie mahoraise, en lien étroit avec les besoins des entreprises et des services publics

AMÉNAGEMENT ET FONCIER

Relance et finalisation de l'élaboration du schéma d'aménagement régional (SAR)

- Organisation des ateliers, consultation des EPCI, adoption par l'Assemblée de Mayotte

Foncier

- Mise en place d'un guichet unique pour favoriser la régularisation foncière



Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20261020-DL2509260255-DE

SANTÉ ET SOLIDARITÉ : RÉPONDRE AUX VULNÉRABILITÉS ET RENFORCER L'ACCÈS AUX SOINS

Aide à l'autonomie

- Construction du premier EHPAD à Mayotte

Modernisation de l'organisation de l'aide à domicile

- Appel à candidature pour les services d'aide à domicile (SAD)
- Mise en place d'une plateforme de télétransmission des données pour disposer d'un outil d'aide à la décision et améliorer la qualité des prestations

Soutien à l'accès à un logement décent pour les personnes en situation de précarité, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap

- Création d'une direction du logement
- Recruter de médecins et de sages-femmes

Structuration de la politique d'aide sociale à l'enfance (ASE)

- Renforcer le nombre d'assistants familiaux (ASSFAM)
- Soutenir l'insertion professionnelle des enfants placés en famille d'accueil pour favoriser un parcours durable vers l'autonomie

 Contrôler davantage des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS)

Renforcement de la prévention maternelle et infantile (PMI)

- Augmentation des consultations en centres de PMI et du suivi des enfants
- Mobiliser davantage le FASAAL et le fonds social pour le logement

ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS

Poursuite de la rénovation des infrastructures culturelles

- Remise en état de la salle de cinéma Alpa Joe
- Réhabilitation de la Caserne de Dzaoudzi pour permettre la reprise des expositions au Musée de Mayotte (*Construite en 1845, cette Caserne est le plus ancien édifice maçonné de l'île de Mayotte)*

Soutien à la création artistique et la diffusion de la culture mahoraise

- Organiser la 3ème édition de la conférence sur les civilisations du canal de Mozambique
- Réaliser le schéma de la lecture publique en lien avec les collectivités locales
- Inscrire la barrière interne récifale du lagon de Mayotte dans la liste indicative nationale, et au patrimoine mondial de l'humanité (UNESCO)

Accompagner l'essor des pratiques sportives

Le sport comme levier essentiel pour l'épanouissement de notre jeunesse et le rayonnement de notre territoire

- Achèvement du stade de Cavani et poursuite des travaux du gymnase du nord et du centre sportif de haut niveau à Miréréni
- Soutien à la préparation et à la participation des athlètes mahorais aux Jeux des îles de l'Océan Indien de 2027
- Poursuite du soutien des parcours d'excellence sportifs

COOPÉRATION ET PARTENARIAT

Projets de coopération

- Mise en place de partenariat avec le Comté de Mombassa au Kenya et avec la région de la Kara au Togo par la signature des conventions correspondantes
- Installation de 3 agents du Département-Région de Mayotte dans les ambassades de France au Mozambique, Madagascar et Maurice
- Mise en place du comité d'insertion régionale de Mayotte (CIRM) entre l'État (MEAE, MOM) et l'Assemblée de Mayotte

Soutien des familles et étudiants mahorais installés en hexagone et à la Réunion

- Accompagner, orienter, conseiller et soutenir les étudiants et familles installées en Hexagone et à la Réunion
- Relayer les démarches de lobbying de la collectivité à la Réunion, en Hexagone et en Europe, puis d'investissement d'acteurs économiques à Mayotte

AU CŒUR DE LA GOUVERNANCE

Démarche de bonne gestion et stratégie territoriale

- Signature et mise en œuvre des mesures du contrat d'engagements entre l'État et le Département-Région de Mayotte pour l'année 2026
- Examen des structures subventionnées pour optimiser le volume des subventions octroyées et éclairer les choix (opportunités à soutenir, à maintenir), les aides aux services proposés
- Mise en place d'un outil de pilotage des activités
- Finalisation et publication de la stratégie RUP Mayotte

Déontologie et RGPD

- Élaboration d'une cartographie des risques d'atteinte à la probité en matière de gestion des ressources humaines, d'achat public et d'octroi de subventions
- Sensibilisation et accompagnement des agents à l'adoption des bonnes pratiques dans l'exercice de leurs fonctions
- Mise en œuvre de la mise en conformité au RGPD (règlement général sur la protection des données) afin d'harmoniser les règles de traitement des données à caractère personnel

Amélioration des capacités de travail des agents et de l'accueil des publics

- Développement de la dématérialisation et des moyens numériques (outils applicatifs, équipements informatiques)
- Début des travaux de construction des cités administratives à Coconi et à Mamoudzou





Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20261020-DL2509260255-DE

4 UNE SITUATION FINANCIÈRE À L'ÉPREUVE DES FRAGILITÉS CONJONCTURELLES

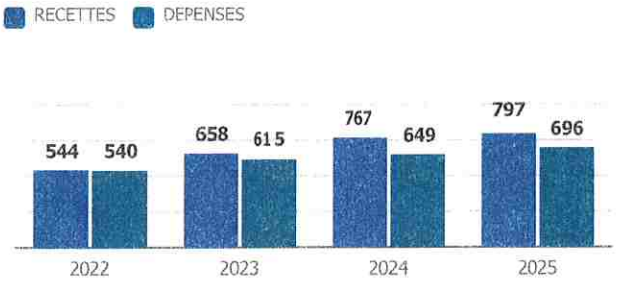
Un autofinancement en baisse dans un contexte de conjonctures difficiles, nécessitant une maîtrise continue de la progression des charges de fonctionnement et un renforcement des recettes.

91 M€
Résultat de clôture au 31/12/2025
(- 6% vs 2024)

797 M€
Recettes exercice 2025

696 M€
Dépenses exercice 2025

Recettes et dépenses (M€)



Evolution du taux d'épargne brut



La baisse du taux d'épargne 2025 résulte principalement de la diminution des recettes relatives aux droits de mutation à titre onéreux (44 M€, soit -36% par rapport à 2024), puis aux impositions directes (22,2M€ en 2025 contre 28,8 M€ en 2024). Le fléchissement des recettes d'impositions directes s'observe essentiellement sur la formation professionnelle et l'apprentissage (13 M€ en 2025 contre 18 M€ en 2024 soit -29%), la taxe de publicité foncière et les droits d'enregistrement (1,4 M€ en 2025 contre 1 ,9 M€ l'année passée).

L'abaissement de l'épargne découle également de l'augmentation des charges rigides de gestion courante (+10% en 2025 vs 2024), en particulier les contributions au SDIS, au service de transport maritime (STM) et aux bourses des étudiants.

UNE DGF SOUS-ÉVALUÉE AFFAIBLISSANT L'ACTION DU DRM

Population de Mayotte : 329 000 habitants estimés en 2025 (INSEE Mayotte)

Ratios financiers obligatoires	Mayotte 2024	Mayotte 2025	Guyane (2024)	Moyenne DOM* (2024)
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 260 €	**1 189 €**	1 735 €	1 826 €
Produit des impôts directs/population	90 €	**67 €**	33 €	55 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 646 €	**1 544 €**	1 983 €	1 962 €
Dépenses d'équipement brut/population	331 €	**366 €**	510	288 €
Encours de la dette/population	225 €	**164 €**	709	884 €
Dotation globale de fonctionnement/population	117 €	**110 €**	185	273 €
Charges de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	31 %	**33%**	36%	27%
(Dépenses réelles de fonctionnement remboursement de la dette)/ recettes réelles fonctionnement	78%	**78%**	90%	95%
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	20%	**24%**	26%	13%
Encours de la dette totale/recettes réelles de fonctionnement	14%	**11 %**	36%	37%

* Moyenne pondérée des DOM

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20261020-DL2509260255-DE

Au titre de 2025, la dotation globale de fonctionnement (DGF) est établie à 110€ par habitant pour le Département-Région de Mayotte contre 185€ pour la Guyane et 273€ pour la moyenne de l'ensemble des départements d'Outre-mer en 2024.

Cette sous-évaluation s'observe essentiellement sur la minoration de la dotation de compensation, qui est figée à moins de 470 000€.

En effet, les compétences exercées notamment en matière de formations sanitaires et sociales (46 M€ en 2025), de développement économique, puis de transport scolaire (46 M€ en 2025) et de routes départementales (1 6 M€/an) ne font pas l'objet de compensation financière par l'État.

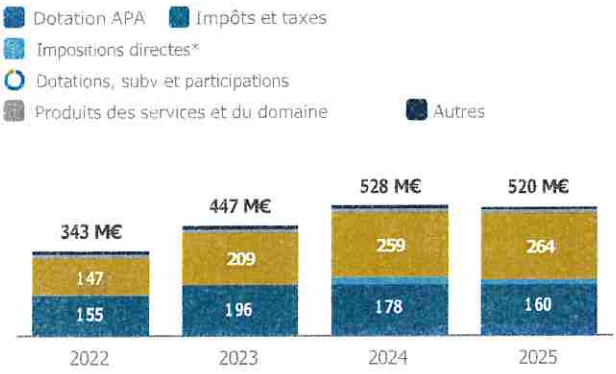
De surcroît, le nombre de lal population mahoraise pris en compte apparaît sous-estimé, générant ainsi un manque à gagner conséquent pour la collectivité, de l'ordre de 7 M€ au minimum chaque année.

4.1 BUDGET PRINCIPAL

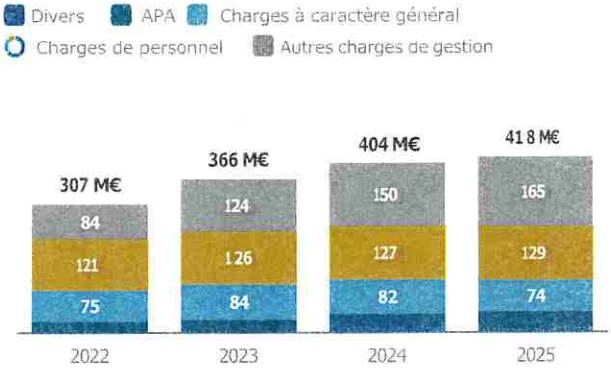
649 M€
Recettes 2025
(+3% vs 2024)

539 M€
Dépenses 2025
(+5% vs 2024)

Recettes réelles de fonctionnement



Dépenses réelles de fonctionnement



▼ Les recettes de fonctionnement enregistrent une légère baisse (-2%), traduisant un contexte économique moins favorable.

Les recettes demeurent fortement dépendantes des DMTO, dont la baisse significative en 2025 fragilise les équilibres financiers.

Entre 2022 et 2025, les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 34%, sous l'effet principalement de la progression des autres charges de gestion. Les autres postes de dépenses évoluent de manière plus modérée.



Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20261020-DL2509260255-DE

UNE PROGRESSION DE LA MASSE SALARIALE DU DRM SOUS L'EFFET DES C

	2022	2023	2024	2025
Masse salariale	174 966 346€	189 157 754 €	194 542 004 €	197 521 626 €
dont part budget principal	*69%*	*67%*	*65%*	*65%*
dont charges sociales diverses	*26 677 148 €*	*28 699 087 €*	*30 333 067 €*	*32 678 732 €*
Effectif permanent	3020	3025	3027	2971
Effectif non permanents	599	298	433	353

La masse salariale globale de la collectivité progresse de 13% entre 2022 et
2025, passant de 175 M€ à 197 M€. Cette progression résulte principalement des facteurs exogènes en particulier les charges sociales (cotisations retraite CNRACL, maladie) qui se sont accrues de 23% entre 2022 et 2025. En dépit de la stabilité des effectifs de la collectivité (autour de 3000 agents permanents), les charges sociales pèsent de plus en plus lourd dans la masse salariale, traduisant un accroissement du coût par agent, nonobstant l'impact du glissement vieillesse technicité (GVT).

UNE ÉVOLUTION DES CHARGES GÉNÉRALES MARQUÉE PAR LE POIDS DU TRANSPORT SCOLAIRE

	2022	2023	2024	2025
Charges à caractère général	75 M€	84 M€	82 M€	74 M€
Evolution n/n-1	*+13%*	*+12%*	*-2%*	*-9%*
Contrats de prestations de services	*8 M€*	*8 M€*	*8 M€*	*10 M€*
Transports	*42 M€*	*49 M€*	*45 M€*	*47 M€*
Taxes foncières	*8 M€*	*8 M€*	*9 M€*	*0,20 M€*
Maintenance	*0,85 M€*	*1,08 M€*	*0,84 M€*	*0,86 M€*
Frais de gardiennage	*3 M€*	*4 M€*	*5 M€*	*4 M€*
Autres	*14 M€*	*15 M€*	*15 M€*	*14 M€*

Les charges à caractère général évoluent de 75 M€ en 2022 à 74 M€ en 2025, après un pic en 2023 (84 M€). Cette évolution est marquée par les dépenses de transport, qui constituent le poste prépondérant. La baisse observée en 2025 s'explique en grande partie par la forte diminution des taxes foncières, passant de 8,6 M€ en 2024 à un niveau résiduel en 2025. Les dépenses sont en partie maîtrisables, mais sensibles au coût de transport et à des évolutions ponctuelles, notamment l'exonération de la taxe foncière en 2025 (passant de 9 M€ en 2024 à 0,2 M€ en 2025).

DES CHARGES DE GESTION COURANTE CARACTÉRISÉES PAR LES CONTRIBUTIONS À L'ÉQUILIBRE DES BUDGETS ANNEXES ET LES SUBVENTIONS AUX ORGANISMES SATELLITES DE LA COLLECTIVITÉ

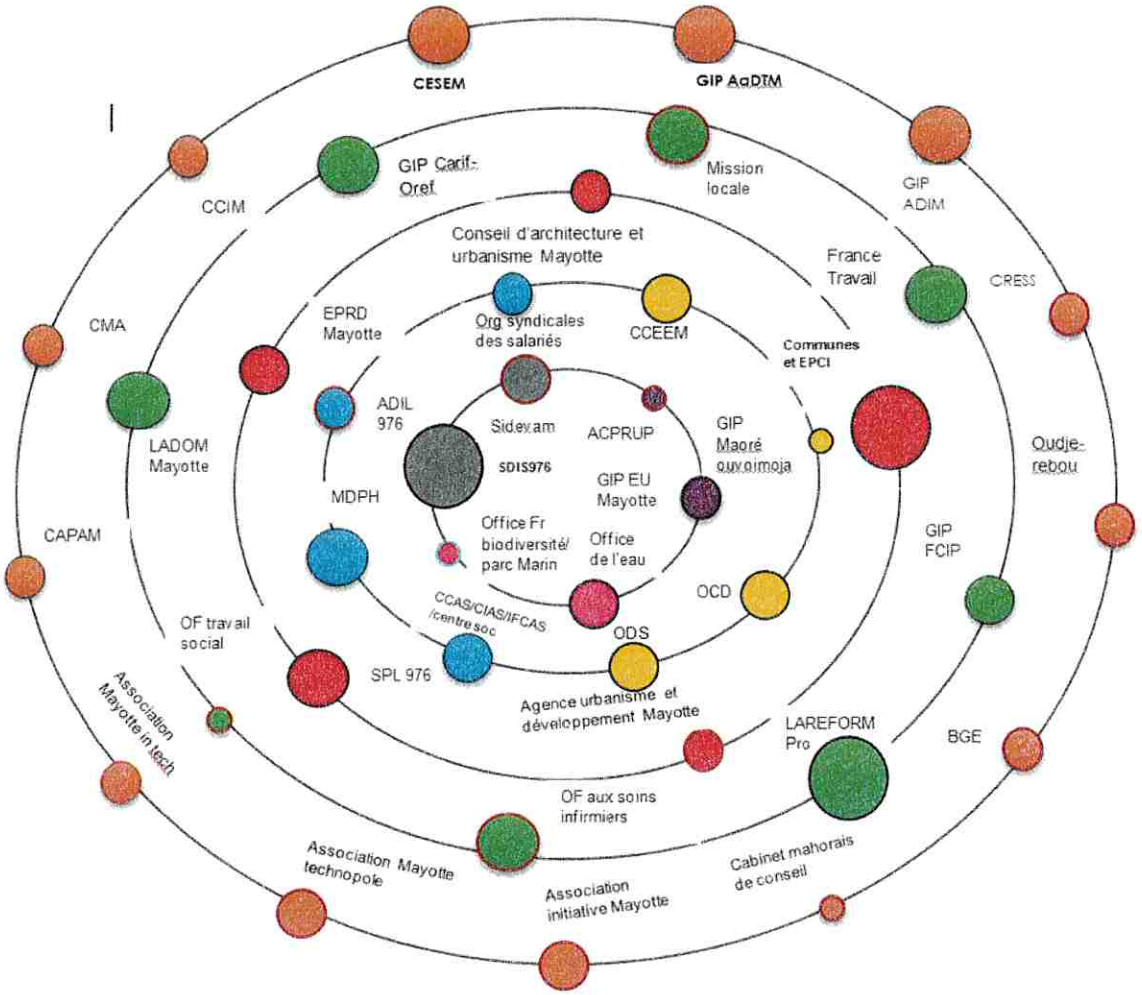
	2022	2023	2024	2025
Autres charges de gestion	85 M€	124 M€	150 M€	165 M€
Evolution n/n-1	*+22%*	*+47%*	*+20%*	*+10%*
Bourses	*18 M€*	*18 M€*	*17 M€*	*19 M€*
SDIS	*12 M€*	*15 M€*	*15 M€*	*19 M€*
SPIC (DTM)	*13 M€*	*14 M€*	*15 M€*	*20 M€*
Subventions versées	*35 M€*	*33 M€*	*37 M€*	*32 M€*
Contribution SPE	*0 M€*	*37 M€*	*56 M€*	*58 M€*
Autres	*7 M€*	*7 M€*	*9 M€*	*17 M€*

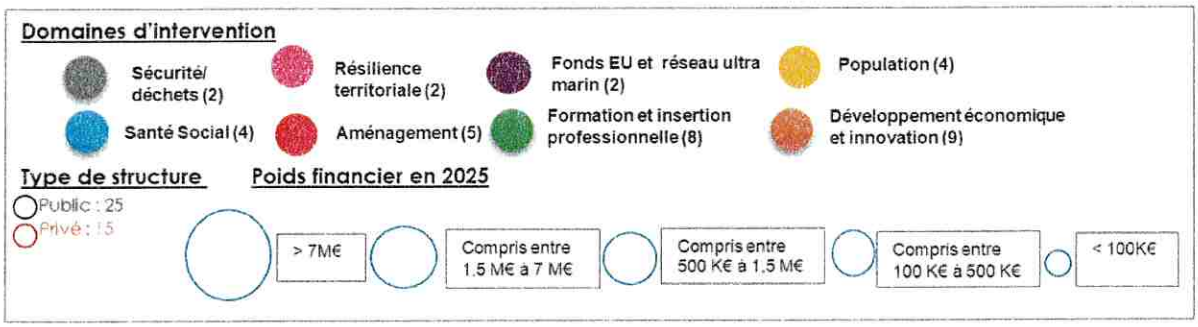
Les charges de gestion courante connaissent une forte progression, passant de 85 M€ en 2022 à 165 M€ en 2025, soit quasiment un doublement sur la période. Cette hausse s'observe essentiellement sur la montée en charge de la contribution aux budgets annexe Santé Protection Enfance (SPE) et le service de transport maritime (STM), puis l'augmentation de la participation au service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et des bourses aux étudiants.



Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20261020-DL2509260255-DE

Schéma en réseau des structures satellites du DRM en 2025





UNE DYNAMIQUE DES DÉPENSES D'ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE (APA)

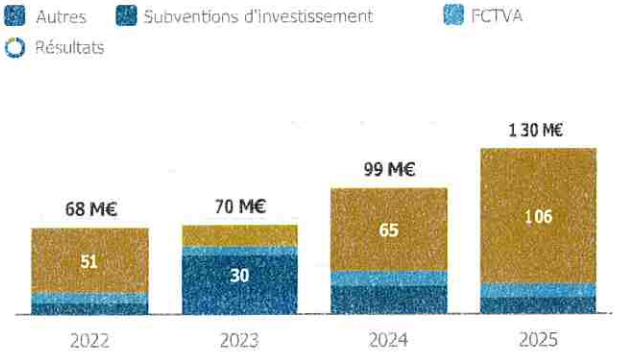
APA	2022	2023	2024	2025
Dépenses	20 688 505 €	26 722 536 €	29 394 045 €	37 499 728 €
Recettes dotation Etat	7 651 293 €	10 035 391 €	29 502 983 €	46 095 624 €

Les dépenses relatives à l'APA connaissent une progression soutenue, avec une augmentation de 17 M€ entre 2022 et 2025. Cette évolution s'inscrit dans un contexte de renforcement significatif des concours financiers versés par l'État. En effet, l'article 86 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2024 a instauré un nouveau mode de calcul des concours APA et PCH. À compter de 2025, les montants attribués à chaque département sont désormais déterminés en fonction des dépenses effectivement réalisées. Dans ce cadre, la collectivité a bénéficié en 2025 d'un versement de 1 7 M€ correspondant au solde APA de l'exercice 2024, ainsi que d'une revalorisation de plus de 8 M€ de la dotation APA 2025 en fin d'exercice. Ces évolutions expliquent le montant plus important des recettes encaissées en 2025, par rapport à celui des dépenses enregistrées sur le même exercice.

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20261020-DL2509260255-DE

UNE DYNAMIQUE D'INVESTISSEMENT À CONSOLIDER

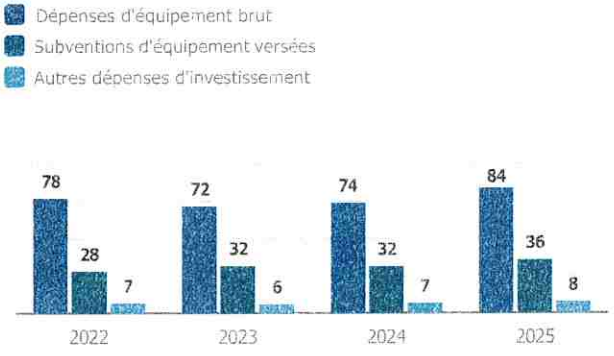
Recettes réelles d'investissement



▲ La progression des recettes d'investissement en 2025 par rapport à 2024, soit +32%, découle essentiellement de l'affectation du résultat de fonctionnement de 1 06 M€. Outre la diminution du FCTVA, les subventions d'investissement perçues par le Département-Région de Mayotte enregistrent une baisse de 8 M€. Celle-ci est liée aux difficultés de mobilisation du fonds d'amorçage de l'État et du fonds de solidarité de l'union européenne (FSUE) pour les opérations de réparation post cyclone Chido.

Par ailleurs, la mobilisation de la contribution financière de l'Etat dans le cadre du contrat de convergence et de transformation (CCT) de Mayotte pour la période 2024-2027 est capitale pour concrétiser les projets d'envergure du territoire.

Dépenses réelles d'investissement



▲ Les dépenses d'investissement évoluent de +1 3% en 2025 par rapport à 2024, confirmant ainsi une progression des réalisations d'équipements publics.

Entre 2023 et 2025, les dépenses d'équipement s'établissent à 231 M€, soit en moyenne 77 M€ par an.

La collectivité renforce son effort d'investissement par des projets structurants identifiés pour répondre aux besoins du territoire.

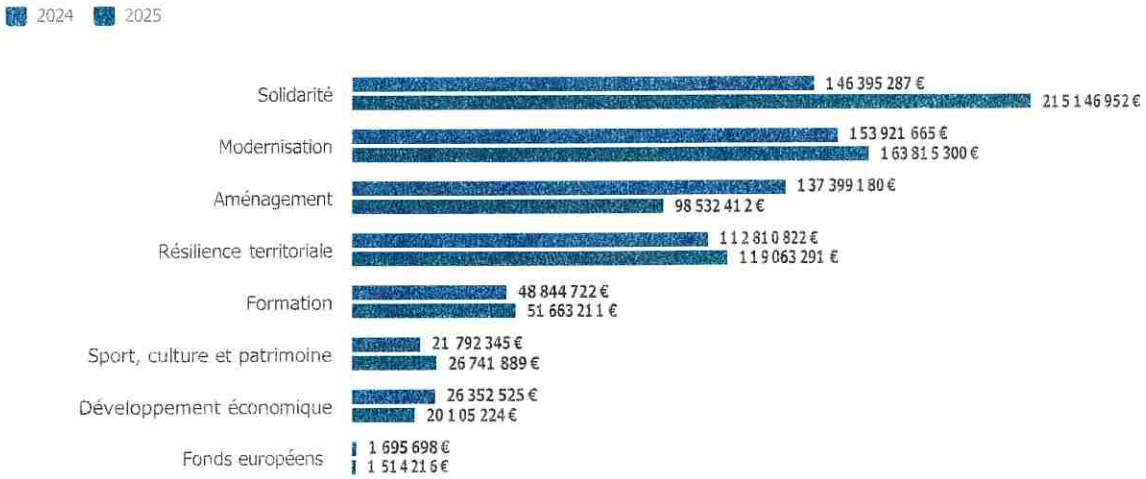
DÉPENSES PAR DOMAINE D'INTERVENTION ET PAR PROGRAMME

Les dépenses relatives aux compétences régionales exercées par le Département-Région de Mayotte s'élèvent à 696 M€ en 2025, contre 649 M€ en 2024, soit une progression de 7,5 %.

Globalement, les dépenses de la collectivité sont réparties entre les huit domaines de compétences suivants :

- la modernisation de l'action publique et services supports,
- le développement économique et innovation,
- la formation et l'insertion professionnelles,
- la résilience territoriale,
- l'aménagement du territoire,
- la solidarité, l'enfance et la santé,
- le sport, la culture et le patrimoine,
- la gestion fonds européens FEDER-CTE Canal du Mozambique et coopération

Répartition des dépenses relatives aux interventions du DRM en 2024 et 2025



Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20261020-DL2509260255-DE

4.2 BUDGETS ANNEXES SANTÉ PROTECTION ENFANCE ET SERVICE DE TRANSPORT MARITIME

BUDGET SANTÉ PROTECTION ENFANCE

89,5 M€
Recettes 2025
(+2% vs 2024)

89 M€
Dépenses 2025
(+3% vs 2024)

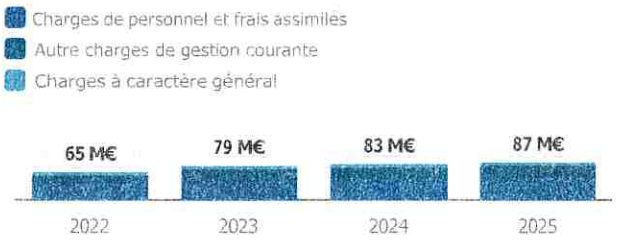
Le budget annexe Santé protection enfance (SPE) comprend l'exercice de compétences en matière d'aide sociale à l'enfance (ASE) ainsi que la protection maternelle et infantile (PMI). L'équilibre de ce budget repose sur une contribution du budget principal (56 M€ en 2025).

▲ Les dépenses de fonctionnement progressent (+2%), portées par les charges de personnel qui représentent 61 % des dépenses totales. La rémunération des assistants familiaux concentre 45% de la masse salariale du budget SPE.

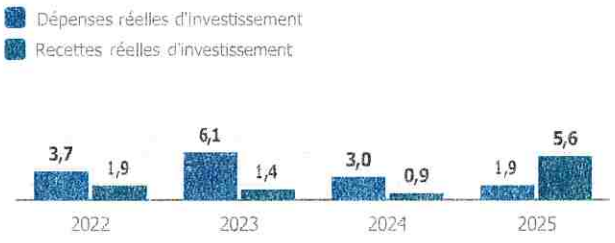
Après un niveau élevé d'investissement en 2023, les dépenses du SPE diminuent progressivement jusqu'en 2025.

Les recettes d'investissement progressent fortement en 2025, améliorant sensiblement l'équilibre de la section d'investissement.

Dépenses de fonctionnement 2022-2025 du budget SPE



Evolution 2022-2025 de la section d'investissement du budget SPE

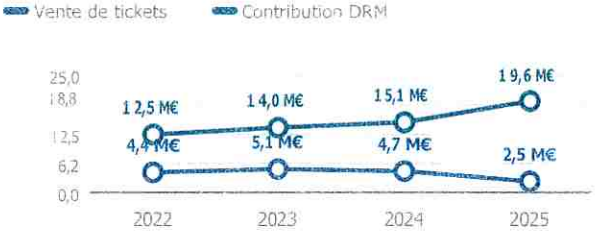


BUDGET SERVICE DE TRANSPORT MARITIME

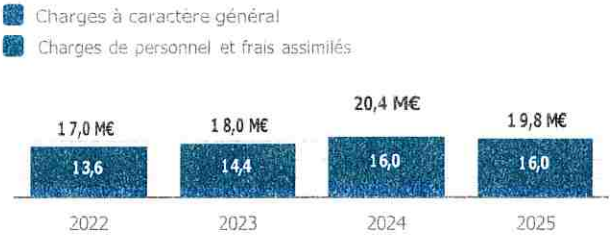
29 M€
Recettes 2025
(+1 9% vs 2024)

32 M€
Dépenses 2025
(+37% vs 2024)

Evolution des recettes du service de transport maritime



Progression des dépenses de fonctionnement du STM



La contribution du DRM a augmenté d'environ 5 M€ en 2025 par rapport à 2024 sous l'effet des pertes de recettes liées à Chido et l'absence de dotation relative à la continuité territoriale.

La subvention du DRM représente en moyenne annuelle 77% des recettes du service du transport maritime.

Les recettes liées aux ventes de tickets sont insuffisantes pour faire face aux charges d'exploitation (masse salariale, achat de fournitures, etc).

Les dépenses de fonctionnement du STM enregistrent une progression modérée sur la période 2022-2025, passant de 1 7 M€ à 20 M€.

Cette évolution est principalement portée par les charges de personnel, qui constituent le poste prépondérant des dépenses de fonctionnement, représentant environ 1 4 à 1 6 M€ par an.

Les charges à caractère général diminuent légèrement en 2025.

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20261020-DL2509260255-DE

5 ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

Le budget primitif 2026 du Département-Région de Mayotte est présenté en équilibre, avec un montant global de 934 544 641 € en recettes et en dépenses.

Il traduit la volonté de poursuivre la mise en œuvre des politiques publiques tout en relevant le niveau d'investissement et en préservant les équilibres financiers.

934 544 641 €
Recettes

934 544 641 €
Dépenses

Budget Primitif	Recettes de fonctionnement	Dépenses de fonctionnement	Recettes d'investissement	Dépenses d'investissement
Principal	535 500 000 €	535 500 000 €	261 360 728 €	261 360 728 €
ASE/SPE	93 650 000 €	93 650 000 €	10 136 142 €	10 136 142 €
DTM	23 570 552 €	23 570 552 €	10 327 219 €	10 327 219 €
Total	**652 720 552 €**	**652 720 552 €**	**281 824 089 €**	**281 824 089 €**

Cet effort d'investissement nécessite la mobilisation de financements externes (fonds européens, subventions de l'État, partenariat public-privé), en vue de concrétiser les projets d'investissement structurants du territoire de Mayotte.

Aussi, les orientations budgétaires 2026 s'inscrivent dans le cadre du contrat d'engagements conclu avec l'État, dont l'objectif est d'assurer durablement la capacité financière de la collectivité.

À ce titre, les engagements s'articulent autour de trois axes principaux ci-dessous :

1
L'atteinte des objectifs opérationnels dans les politiques publiques ciblées (aide sociale à l'enfance, protection maternelle et infantile, transport scolaire)

2
L'amélioration de la gestion budgétaire, administrative et opérationnelle

3
La mise en œuvre des recommandations de la chambre régionale des comptes suivant ses rapports 2025 relatifs aux finances (cahier 1), au patrimoine (cahier 2) et à la gestion des subventions (cahier 3)



Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20261020-DL2509260255-DE

EDITION
Département-Région de Mayotte

DIRECTION DE LA PUBLICATION
Ben Issa OUSSENI

COORDINATION
Direction générale des services

CONCEPTION ET MISE EN PAGE
Direction de la qualité de gestion

INFOGRAPHIE ET DESIGN
AI Modified

CRÉDITS PHOTOS
Direction de la communication
Labanquedimagesdemayotte.com

Août 2026

DÉPARTEMENT - RÉGION
MAYOTTE
www.mayotte.fr

Département-Région de Mayotte
Hôtel du Département
BP 101 97645 Mamoudzou Cedex
Tél : 0269 66 10 20